



Le Rheu, le 13 Avril 2021

COMMUNIQUÉ

Décisions de la Ligue de Bretagne concernant l'activité pongiste 2020-2021

Le Conseil de Ligue, de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table, s'est réuni en visioconférence le Samedi 10 Avril 2021. Suite à cette réunion, nous vous prions de prendre connaissance ci-dessous, des décisions votées lors de ce Conseil de Ligue.

- ✓ Le remboursement des championnats par équipes masculins et féminins pour la saison 2020/2021 (modalités : remboursements ou avoirs).
- ✓ Le remboursement de la part Ligue des engagements du Critérium Fédéral pour la saison 2020/2021 (modalités : remboursements aux Comités départementaux).
- ✓ Le remboursement de 50% de la part Ligue de l'affiliation de la saison 2020/2021 (modalités : remboursements aux Comités départementaux).
- ✓ Le remboursement d'une partie du forfait d'engagement pour le Pôle Espoirs au prorata de ce qui a pu être réalisé (modalités : remboursements ou avoirs aux familles).
- ✓ La mise en place d'un fond de solidarité pour aider les clubs en grande difficulté : Montant 10 000 €. (modalités : Étude des dossiers (voir document joint : « demande d'aide FDS LBTT ») au cas par cas par la Ligue et le Comité Départemental concerné).
- ✓ La gratuité des tournois régionaux pour la saison 2020-2021 (modalités : remboursements aux clubs qui ont déjà organisé un tournoi sur cette saison).

En parallèle, les instances (concertation entre la Fédération, les Ligues Régionales et les Comités Départementaux) étudient actuellement un plan de relance pour la saison 2021/2022 afin d'accompagner les clubs à repartir et à rassurer leurs licenciés.

**Pour le Conseil de Ligue,
Renan THÉPAUT
Président de la Ligue de Bretagne**